

NATIONS UNIES

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AMÉRIQUE LATINE
ET LES CARAÏBES - CEPALC**



Distr.
LIMITÉE

LC/L.1401
11 juillet 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL



**RAPPORT DE LA RÉUNION RÉGIONALE DE TECHNOLOGIE
DE L'INFORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

Florianópolis, Santa Catarina, Brésil, 20 et 21 juin 2000

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1-5	1
Mandat.....	1	1
Lieu et date de la réunion	2	1
Participants	3	1
Élection du Bureau	4	1
Documents.....	5	2
B. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	6-35	2
C. DÉCLARATION DE FLORIANÓPOLIS	-	8
Annexe - LISTE DES PARTICIPANTS.....	-	13

Documents

5. Les participants ont été saisis des documents suivants: "América Latina y el Caribe en la transición hacia una sociedad del conocimiento. Una agenda de políticas públicas", préparé par la CEPALC (LC/L.1383, juin 2000), et "Documento de base para los debates del Seminario Latinoamericano y del Caribe sobre tecnologías de la información y desarrollo", élaboré par le Gouvernement du Brésil.

B. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

6. Les discours liminaires de la séance inaugurale ont été prononcés par MM. Bernd Niehaus, Vice-Président du Conseil économique et social, en représentation de l'Amérique latine et des Caraïbes; Reynaldo Bajraj, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); Ronaldo Sardenberg, Ministre des sciences et de la technologie du Brésil, et Esperidião Amin, Gouverneur de l'Etat de Santa Catarina.

7. Le Vice-Président du Conseil économique et social, prenant la parole au nom du Président du Conseil, a souligné qu'une révolution sans précédent s'était produite, au cours des dix dernières années, dans le domaine des télécommunications et de la gestion de l'information, entraînant des effets extraordinaires sur le plan des relations économiques et sociales et créant, de ce fait, un domaine économique absolument nouveau. La révolution numérique, à la suite de laquelle la richesse des nations ne se mesure plus en fonction de la valeur de ses ressources naturelles mais au contraire du niveau de connaissances et du talent de ses habitants, offre aux pays en développement de nouvelles options en termes de croissance, de concurrence sur le marché mondial et d'accroissement de la production. De telles possibilités pourraient même, si elles sont utilisées à bon escient, contribuer à l'émergence de sociétés plus justes pour autant que les dirigeants politiques fassent preuve d'une volonté résolue qui se traduise par l'adoption d'une stratégie à la fois efficiente et équitable, constituant une véritable politique d'Etat qui déterminera le développement futur des pays de la région.

8. Les pays en développement se heurtent à une série d'obstacles qui les empêchent de tirer pleinement parti des nouvelles possibilités offertes par le progrès économique et social, notamment sur le plan financier, linguistique, de formation et d'infrastructure. Pour surmonter ces obstacles, il importe que tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'ensemble de la communauté internationale s'engagent à combler l'écart qui sépare les nations riches et les pauvres en matière de technologie numérique, processus dans lequel l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle décisif pour acheminer les politiques de développement vers une utilisation plus efficiente de la révolution numérique.

9. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEPALC, après avoir transmis aux participants les vœux de succès du Secrétaire exécutif de la Commission, a affirmé que cette institution attribue une importance particulière à cette réunion. Celle-ci constitue, en premier lieu, une nouvelle

occasion d'échanger des données d'expériences entre pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur des sujets et des problèmes communs, mais aussi et surtout, d'envisager les solutions possibles, dont beaucoup relèvent de décisions nationales et qu'il convient donc d'analyser entre homologues. D'autres, en revanche, relèvent du domaine collectif, à l'échelon régional où il est possible de concerter des activités communes.

10. L'Amérique latine et les Caraïbes possèdent un capital intangible qui s'ajoute à leur capital naturel, au capital accumulé et à la richesse de leurs ressources humaines. Ce capital constitue son potentiel de coopération, fondé sur des origines communes, des liens historiques de solidarité et une vocation d'avenir commun. Ce potentiel s'est exprimé à de nombreuses reprises et s'intensifie lorsque l'enjeu consiste à intégrer pleinement les pays aux courants du progrès technique qui ont une incidence directe sur le bien-être futur de la population. De cette réunion pouvait donc émaner une contribution importante aux débats menés en la matière au sein du Conseil économique et social, enrichissant de la sorte la vision globale et facilitant le débat de haut niveau de la session de fond.

11. Le Ministre des sciences et de la technologie du Brésil a affirmé que l'émergence de la société de l'information impose une redéfinition de l'insertion des pays au sein du système économique mondial et que les efforts déployés à l'échelon national pour favoriser le développement et le bien-être étaient régis par un nouveau paradigme technique et économique. Les effets de ce phénomène vont bien au-delà de ceux d'autres phénomènes économiques et financiers de caractère systémique qui avaient influencé le destin des pays en développement au cours des dernières décennies. Il est donc impératif de mettre au point une stratégie d'insertion au sein du nouveau monde de l'économie numérique qui se traduit par des objectifs d'inclusion et d'équité sociale et économique, et de garantie de la démocratie et de l'exercice des droits individuels.

12. Une société de l'information livrée exclusivement aux mécanismes du marché pourrait contribuer à aggraver l'inégalité sociale existant dans les pays en développement ainsi que d'autres effets néfastes de la mondialisation économique qui, basée sur les technologies de l'information et de la communication, risque également de porter préjudice à la diversité et l'identité culturelles. C'est pourquoi les pays en développement ont un intérêt légitime à définir les conditions de diffusion du nouveau paradigme. Cette réunion constitue une occasion particulièrement propice pour faire le point des soucis, des objectifs et des efforts des pays latino-américains et des Caraïbes en ce qui concerne la société de l'information et met en évidence l'intérêt que porte la région à la définition d'une politique visant au développement des technologies de pointe, ainsi que sa disposition au dialogue.

13. Le Gouverneur de l'Etat de Santa Catarina a salué tous les participants à la réunion et a réitéré l'intérêt de tous les organisateurs à ce qu'elle soit une réussite. Il a ensuite signalé que l'objectif de la réunion pouvait se résumer en un seul mot: "intelligence". La capacité de traduire cette intelligence en instrument de justice va dépendre de l'incorporation, de façon novatrice et moderne, de la technologie de l'information, selon les principes régissant l'exercice de la

34. Le député de l'Etat de Santa Catarina, en représentation du Gouverneur de l'Etat, a félicité les participants et les a remercié de la confiance dont ils ont fait preuve à l'égard du Gouvernement du Brésil. Le débat avait été particulièrement enrichissant car il avait mis en évidence les besoins et l'importance du secteur, ce qui permettrait aux participants de se transformer en véritables agents du processus d'intégration, rôle que devaient également assumer les gouvernements de la région, comme le réclamait la société, de façon à contribuer à la reconnaissance de la région à l'échelon mondial et, plus particulièrement, au bien-être des habitants du continent.

35. Les participants à la réunion ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Florianópolis, dont le texte intégral figure ci-après:

C. DÉCLARATION DE FLORIANÓPOLIS

Ayant à l'esprit que, conformément à la décision 1999/281, le Conseil économique et social des Nations Unies a décidé de consacrer le débat de haut niveau de l'an 2000 au thème suivant: "Le développement et la coopération internationale au XXI^e siècle: le rôle des technologies de l'information dans le contexte d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances",

Tenant compte du fait que, en vertu de cette décision et répondant à une invitation du Gouvernement de la République fédérative du Brésil, les représentants des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes se sont réunis à Florianópolis, Santa Catarina, Brésil, les 20 et 21 juin 2000, afin de préparer, avec le concours de la CEPALC agissant en tant que secrétariat, leur participation au débat de haut niveau convoqué par le Conseil économique et social qui sera tenu au siège des Nations Unies à New York, du 5 au 7 juillet 2000,

Ayant également à l'esprit le souhait commun des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes d'être, à l'horizon 2005, des membres à part entière de la société de l'information dans un contexte d'efficacité, d'équité et de pérennité et dans le cadre de l'économie mondiale à forte intensité de connaissances,

Considérant que les technologies de l'information et de la communication constituent la cheville ouvrière de la construction de l'économie mondiale fondée sur le savoir et sur la formation de la société à forte intensité de connaissances, et que, partant, elles représentent la base d'un nouveau mode d'organisation et de production à l'échelon mondial, obligeant de la sorte à une redéfinition de la modalité d'insertion des pays au sein du système économique mondial, ainsi que des relations entre les personnes, les cultures et les manières d'exercer le pouvoir et la citoyenneté, et que, finalement, dans le contexte d'une économie globale, la compétitivité repose de plus en plus sur les connaissances,

Ayant à l'esprit que le fait d'accepter que l'évolution de la société de l'information et des connaissances soit régie uniquement par les mécanismes du marché risque de conduire à une aggravation des fractures sociales que connaissent nos sociétés moyennant la création de nouvelles modalités d'exclusion, d'intensifier les effets néfastes de la mondialisation et de creuser davantage le fossé qui sépare les pays développés et en développement,

Conscients du potentiel considérable que présentent ces technologies pour le développement social et politique des pays de la région dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la formation professionnelle, l'éradication de la marginalité sociale, la consolidation de la citoyenneté, la transparence de la gestion publique et la formation de sociétés plus ouvertes et démocratiques,

Tenant compte du fait que des progrès importants ont été accomplis dans la région au cours de la dernière décennie sur le plan de la résorption des déséquilibres budgétaires, du ralentissement de l'inflation, de l'essor des exportations, des processus d'intégration régionale, de l'accroissement de l'investissement étranger direct, de la relance du taux de croissance économique qui a atteint 3,2 p.100 pour l'ensemble de la région mais qui reste néanmoins insuffisant pour combler les retards sociaux et technologiques, mais que les économies continuent de présenter de faibles niveaux d'épargne et d'investissement, un manque de vitalité sur le plan de l'emploi, une forte hétérogénéité structurelle, et un degré élevé de vulnérabilité extérieure, ainsi que des systèmes financiers fragiles,

Sachant que le défi que posent le développement et l'éradication de la pauvreté et de la marginalité sociale, qui touchent 36 p.100 de la population de la région, exige une croissance économique durable et permanente, qui intègre des secteurs porteurs d'emplois productifs et favorise un accès plus équitable à tous les services sociaux,

Considérant qu'une technologie de l'information répondant à notre culture et dotée de contenus pertinents et constamment actualisés peut contribuer à renforcer la diversité et réaffirmer l'identité culturelle,

A la lumière de ce qui précède, les représentants des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à Florianópolis, engagent instamment le Conseil économique et social, lors de son débat de haut niveau de l'an 2000, à prêter son appui aux pays en développement afin qu'ils parviennent à:

1. Mettre au point et exécuter des programmes publics visant à assurer à l'ensemble de la population l'accès, dans les plus brefs délais possibles, aux produits et services des technologies de l'information et de la communication, à divulguer leur utilisation, à promouvoir le développement de l'infrastructure de réseaux numériques, et soutenir la recherche, l'innovation et le développement technologique en général et des entreprises en particulier;

2. Créer les conditions et les mécanismes permettant la formation de tous les citoyens dans le domaine des nouvelles technologies et promouvoir l'alphabétisation numérique, en particulier moyennant la réalisation d'expériences novatrices en matière d'enseignement à distance, d'enseignement de type non scolaire et de formation des éducateurs, en tant qu'élément indispensable à l'insertion de la population, dans des conditions favorables, au sein des nouveaux modes de production à forte intensité de connaissances, favorisant de la sorte l'accès à et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre de méthodologies visant à accélérer les processus éducatifs des populations marginalisées et en situation d'extrême pauvreté;

3. Faciliter la sensibilisation et la formation des dirigeants politiques et communautaires en matière de technologies de l'information en mettant à profit les expériences des programmes de promotion de la société de l'information;

4. Mettre en place les mécanismes et consentir les investissements requis, en collaboration avec le secteur privé, afin que toutes les localités de tous les pays de la région soient dotées de centres communautaires de connexion au réseau numérique, de façon à mettre fin à la marginalisation de la population vis-à-vis des services offerts par la nouvelle économie, tels que le commerce électronique, la télémédecine et les démarches informatisées, moyennant le renforcement de l'infrastructure physique et la création des conditions nécessaires à l'accès généralisé aux réseaux numériques;

5. Promouvoir une administration plus efficiente, efficace et transparente de la part des gouvernements à tous les niveaux, moyennant la fourniture d'information aux citoyens de façon informatisée, de mécanismes de contrôle de la gestion, de services, de démarches et l'acquisition publique de biens et de services par le biais des réseaux numériques;

6. Favoriser le développement d'entreprises à forte intensité technologique moyennant la création de mécanismes tels que les fonds de capital-risque, les zones de développement technologique et les couveuses d'entreprises auxquels participent les établissements d'enseignement, les centres de recherche et le secteur privé, tout en favorisant leur intégration nationale, régionale et internationale par le biais de réseaux avancés de recherche et développement;

7. Mettre en place des cadres réglementaires qui, tout en protégeant les droits de propriété intellectuelle, minimisent les risques et les éléments d'incertitude du nouvel environnement résultant des nouvelles technologies de l'information et de la communication, moyennant la prestation de services propres à assurer et à favoriser l'essor du commerce électronique, sujets à des conditions de concurrence et de protection des usagers, des consommateurs et des petits producteurs ayant recours au commerce électronique, y compris en termes de confidentialité;

8. Chercher activement de nouvelles modalités de financement et de promotion de l'innovation et de la modernisation des entreprises, en particulier lorsqu'elles sont petites et moyennes, afin qu'elles puissent accéder à de nouvelles opportunités d'affaires, tout en facilitant et améliorant les possibilités de travail;

9. Renforcer les institutions culturelles et de science et technologie afin qu'elles tirent pleinement parti des technologies de l'information et de la communication permettant la création et la diffusion des différents contenus culturels d'ordre régional, national et local par le biais des réseaux numériques;

10. Encourager, de la part de la société, l'étude et l'incorporation des technologies de pointe en matière d'information et de communication, ainsi que la mise sur pied de réseaux de haute vitesse dans la région;

11. Adopter des mesures propres à réduire le coût des services de communications, et favoriser le développement et la consolidation d'une infrastructure nationale et régionale de première qualité en matière de communications, accroître la capillarité des réseaux de communication et d'information dans les divers espaces nationaux, améliorer de façon substantielle certaines fonctions essentielles telles que l'applicabilité et l'interfonctionnalité, ainsi que faciliter l'accélération de la diffusion des innovations technologiques;

12. Consentir des efforts de coopération régionale en matière de politiques publiques sur la technologie de l'information et de la communication, y compris la participation concertée au sein des instances internationales pertinentes, en particulier lorsqu'elles sont concernées par le commerce électronique, la sécurité et la protection de la confidentialité et des droits de propriété intellectuelle, ainsi que de politiques visant à éviter les pratiques monopolistiques;

13. Renforcer la coopération régionale et la doter de mécanismes novateurs tels que la promotion d'initiatives techniques et commerciales communes dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, permettant la mise en valeur du potentiel de production et de la diversité de la région et leur intégration à la nouvelle économie;

14. Promouvoir la modernisation et le réaménagement de l'infrastructure des communications dans les secteurs public et privé de façon à favoriser au maximum les capacités d'interconnexion et d'interfonctionnalité et garantir une réponse suffisante au trafic requis dans les deux sens;

15. Renforcer la mise sur pied de mécanismes communs de mise au point, de consolidation et de commercialisation des produits et des services à haute technicité, tels que, notamment, la création de logiciels et l'enseignement à distance;

16. Promouvoir la création d'un observatoire régional chargé de surveiller l'incidence des technologies de l'information sur l'économie et d'autres activités de coopération pertinentes;

VENEZUELA

Representante/Representative

Jorge Berrizbeitía, Presidente del Centro Nacional de Tecnología de la Información

**B. Secrétariat des Nations Unies
Secretaría de las Naciones Unidas
United Nations Secretariat**

Embajador Bernd Niehaus, Vicepresidente del Consejo Económico y Social

**C. Secrétariat
Secretaría
Secretariat**

Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)/Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC)/Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Reynaldo Bajraj, Secretario Ejecutivo Adjunto

Renato Baumann, Director, Oficina de la CEPAL en Brasilia

Jorge Katz, Director, División de Desarrollo Productivo y Empresarial

Vivianne Ventura, Directora, División de Comercio Internacional y Financiamiento para el Desarrollo

Gerardo Mendoza, Oficial de Asuntos Económicos

Luis Yañez, Asesor Jurídico



